



DRAIO/22-923-99 du 28/03/2022

RECRUTEMENT EN INTERNAT ET INTERNAT D'EXCELLENCE - RENTREE 2022

Références : Arrêté du 16-11-2020 Label internat du XXI^e siècle et appel à projet Internat d'excellence - Programme France Relance - Annexe à l'arrêté du 16-11-2020 cahier des charges - internat du XXI^e siècle - Circulaire n°2016-076 du 18-5-2016 internat de la réussite pour tous

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Monsieur les IEN IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Dossier suivi par : Mme ALBARIC-DELPECH - IA-DASEN 05 - Pour tous renseignements contacter : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr / ce.social84-secretariat@ac-aix-marseille.fr/ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans l'académie, coexistent 11 internats labellisés en 2021 dans le cadre des internats d'excellence ainsi que 46 internats sans labellisation particulière. La règle académique jusque-là en vigueur garantit dans tous les internats et par le biais de commissions départementales l'accueil d'au moins 5% d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux. **Cette règle reste inchangée pour la rentrée 2022 pour les internats non labellisés.** **Pour les internats labellisés « internats d'excellence » au moins 20 % des places disponibles seront concernées par cette diversification de leur recrutement via les dossiers de candidature fournis en annexe.**

1. Objectifs généraux

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

2. Public accueilli

L'internat doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats. Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif de candidature par dossier a vocation à accueillir, en priorité, des élèves de toute l'académie, issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistants sociaux et les conseillers principaux d'éducation.

3. Modalités de recrutement

Un pilotage académique du dispositif

Défini dans le cadre du comité de pilotage des internats d'excellence, l'objectif de l'ouverture des places aux élèves qui en ont le plus besoin ainsi que l'amélioration des conditions d'hébergement et d'apprentissage relèvent de la politique académique. Pour la rentrée 2022, le recteur fixe un objectif d'accueil de ces élèves à un minimum de 20 % des places disponibles des internats d'excellence, et à 5% pour les autres internats.

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexe de cette circulaire.

Une organisation départementale du recrutement :

Commission : Une commission de recrutement des élèves est réunie dans chaque département de l'académie selon un calendrier fourni en annexe. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances le cas échéant. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) peuvent être invitées à y participer.

Critères : L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte l'un des critères suivants :

- **pédagogiques**: motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil,
- **sociaux**: élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire
- **géographiques**: élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'engagement des élèves et des familles dans le projet sur les conditions de l'internat est essentiel. L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

1. élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves issus de la ruralité,
2. situations spécifiques.

L'internat d'excellence du lycée André Honnorat de Barcelonnette (04) est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

Niveau de recrutement : Tous les niveaux de chaque établissement peuvent être concernés par les candidatures en internat d'excellence.

Désectorisation: les élèves retenus à l'issue des commissions départementales seront affectés suivant ces principes :

Pour l'entrée au lycée, s'il est admis à l'internat et formule au moins un vœu dans le lycée concerné, l'élève sera affecté :

- dans la voie professionnelle sur son premier vœu
- en seconde GT si place disponible après affectation des élèves du secteur

Contribution des familles : les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Je vous remercie de veiller à diffuser largement ces informations pour que les familles potentiellement concernées par ces dispositifs puissent en bénéficier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE1

Dossier Internat d'excellence

Calendrier des opérations

Date	Opérations
Vendredi 20 mai 2022	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
Mardi 24 mai 2022	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
A l'issue de la commission	Information des établissements d'origine et des familles (decision de la commission) pour accompagnement à la formulation des vœux (affelnet lycée)
Se référer à chaque calendrier départemental	Récupération des dossiers AFFELNET 6 ^e
Du lundi 20 au mercredi 22 juin 2022	Affelnet lycée : saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin

Dossier de candidature Internats d'excellence

Rentrée 2022

Profil attendu :

- Elèves dont les conditions d'étude ne permettent pas le développement de leur potentiel
- Elèves motivés par une scolarisation à l'internat

1. Renseignements concernant la candidature

(à remplir par la famille)

1.1. Nature de la demande

Etablissement souhaité : Ville : département :

Nom, prénom de l'élève :

Né(e) le : Fille Garçon

Dans quelle classe entre-t-il en **2022 - 2023** ?

	Collège	Lycée	Post Bac
Classe			

Choix des langues : LVA : LVB : LVC (si nécessaire)

Série de Bac (Bac GT) ou spécialité professionnelle (Bac pro) :

Post-Bac:

1.2. Situation de la famille de l'élève

Etablissement fréquenté en **2021 - 2022** : Commune :

L'élève relève-t-il du champ du handicap : Oui Non

Nom, prénom du ou des représentant(s) légal (aux):

Qualité: Père Mère Tuteur

Adresse principale où réside l'élève :

Adresse du responsable légal de l'élève (si adresse différente):

Téléphone où la famille peut être jointe :OU.....

L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier :

Quartiers politique de la ville Oui Non

ZUS: Zone Urbaine Sensible Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

1.3. Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6e

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle..... Non

Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

2. Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat d'excellence

Nom et qualité du signataire :

Date

Signature

3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).

La fiche sociale complétée par le Service Social en faveur des élèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (à adresser à chaque conseillère technique du service social en faveur des élèves, libellée « confidentiel »).

- Déclaration de candidature signée.
- Avis du psychologue de l'Éducation nationale.

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence**

Pôle vie de l'élève
3 avenue du plantas
BP 224

04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes 12 avenue Maréchal Foch**

BP1001
05010 GAP Cedex

Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**

28, boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse**

49, rue Thiers
84077 AVIGNON CEDEX 4

ANNEXE 3

Lettre de candidature à remplir par l'élève

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Demande mon intégration dans « l'internat d'excellence » suivant :

.....

Aux motifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature élève :

Signature représentants légaux :

ANNEXE 4

Dossier social

**Service Social en faveur des élèves.
DSDEN du département du (préciser) :**

Date :

1. Assistant de service social rédacteur

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone :Mél :

2. L'élève

NOM et Prénom :Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Établissement et classe

Parcours scolaire :

Année 2021 - 2022 :

Année 2020 - 2021 :

Année 2019 - 2020 :

Année 2018 - 2019 :

Année 2017 - 2018 :

3. Identification de la famille dans laquelle réside l'élève

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

Détenteurs de l'autorité parentale

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Environnement familial dans lequel vit l'élève

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille (grands- parents, oncle, tante.....)	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres (à préciser)	

4. Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité / Enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tél :

Mél :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

5 – Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

Nom et qualité du signataire :

Date et Signature :

6 – Avis du Psychologue de l'Éducation nationale

Partie à remplir par le psychologue de l'Éducation nationale
Avis circonstancié après entretien avec le candidat

Nom et qualité du signataire :

Date et Signature :

ANNEXE 5

Informations spécifiques

Un contact préalable avec le référent est vivement conseillé avant toute candidature, par mail ou par téléphone.

Département	Etablissement	Réfèrent(s)	Contact	Académie **
04	Cité scolaire André Honnorat* Barcelonnette	Provisure Mme De Matos	04.92.80.70.10 ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr	X
	Lycée Pierre Gilles de Gennes Digne les Bains	Provisur M. Laouyen	ce.0040490l@ac-aix-marseille.fr	X
05	Collège Les Hautes Vallées Guillestre	Principal M.Nicaise	ce.0050013m@ac-aix-marseille.fr	X
	Cité scolaire Honoré Romane Embrun	CPE M.Genois Enseignants M.Sergent ; M.Deluchat	ce.0050004c@ac-aix-marseille.fr	X
	Lycée Sévigné Gap	CPE Mme Hernandez ; Mme Volt	04.92.56.56.10 ce.0050009h@ac-aix-marseille.fr	X
13	Lycée Les Alpilles Miramas	Provisur M.Mairal	ce.0130146n@ac-aix-marseille.fr	X
	Lycée Latécoère Istres	CPE Mme Réveillère	04.42.41.19.50 ce.0132276d@ac-aix-marseille.fr	X
	Lycée Marseilleveyre Marseille (8^e)	Provisure Mme Gerardin- Moriconi	ce.0130038w@ac-aix-marseille.fr	X
	Collège V. Van Gogh Arles	Principale Mme Banzo	04.90.93.55.55 ce.0131610e@ac-aix-marseille.fr	X
84	Lycée de l'Arc Orange	Provisur M.Briard	ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr	X
	Lycée Victor Hugo Carpentras	CPE Mme Chevry	04.90.63.12.32 ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr	X

* Cité scolaire André Honnorat : Un bus est spécialement affrété pour les élèves de Marseille. Départ de Marseille le dimanche à 16H30 - gare Saint Charles. Départ de Barcelonnette le vendredi soir à 17H00 (après les cours). Se procurer la carte ZOU.

** Le recrutement est académique. Toute famille intéressée peut en conséquence faire une demande.